



Le Petit Journal



du
C.C.V.



Castelmaurou

<http://ccv-castelmaurou.org/>

Rédaction : C. Care – P.Henin
Impression: J.L.Ricard

Mensuel N° 155

Avril 2012

EDITORIAL



Avec ce terrible accident au petit matin du dimanche 18 mars, la famille CCVienne, solidaire, a vécu ce traumatisme avec beaucoup de compassion pour Grégory et ses proches. Il s'y est rajouté le sentiment d'injustice du fait de l'inacceptable fuite du conducteur du véhicule en cause. Fort heureusement, nous pouvons nous réjouir, tous les jours un peu plus, des progrès rapides de Grégory vers la guérison, même si la route sera encore longue en espérant qu'il n'en gardera pas de séquelles.

En tant que dirigeant, avec la lourde responsabilité qui pèse sur mes épaules, j'ai pris la décision de maintenir les départs de nuit du train jaune moyennant un renforcement significatif des consignes de sécurité : éclairage, signalisation et coordination. Cela doit permettre de réduire une partie des risques sans totalement les supprimer. C'est à chacun de se sentir libre et responsable et de choisir en son âme et conscience de rouler de nuit ou de prendre sa voiture.

Cela doit nous rappeler que le cyclisme est un sport dangereux, en particulier parce que nous partageons la route avec les véhicules toujours plus nombreux, de moins en moins respectueux. A chacun d'être toujours plus vigilant, et de mettre toutes les chances de son côté pour ne pas être la prochaine victime. Votre comportement individuel au sein du groupe doit être irréprochable, pour ne pas vous mettre individuellement en danger, mais aussi pour ne pas mettre tout le groupe en danger. La sécurité, c'est l'affaire de tous !

A la sortie interne du 17 mars, contre mon avis, deux groupes se sont mis en route, l'un de 7 et l'autre de 18 CCViens. J'ai des échos régulièrement de sorties du samedi après-midi où d'énormes groupes, qui dépassent très largement la dizaine, prennent la route. Outre le fait que cela viole le code de la route, c'est dan-ge-reux ! Même respectueux, un automobiliste est nécessairement surpris par un énorme groupe, surtout si certains roulent sur la gauche de la chaussée, il va avoir toutes les difficultés à dépasser ou à croiser, même s'il est prudent. Et s'il ne l'est pas, s'il est pressé, s'il est agacé, il va prendre des risques et vous en faire prendre. Je ne suis pas gendarme, et je ne vais pas nommer des gendarmes pour faire appliquer ces règles élémentaires, qui sont le fondement de notre règlement intérieur. Je vous demande d'avoir le civisme et l'intelligence de les mettre en œuvre pour notre sécurité collective, et pour qu'on puisse rouler ensemble, sans stress, et profiter pleinement de notre sport favori.

.....

Cette actualité, hélas, a pris le dessus sur le reste. C'est pourtant le plein boum des interclubs où notre participation est en hausse tous les dimanches. Bravo, quelques groupes de niveau se sont naturellement constitués, qui permettent à chacun de trouver son compte et rouler à son rythme. Nous avons été très bien accueillis par les différents clubs qui nous recevaient, à nous d'être à la hauteur lorsque nous allons les recevoir le 13 mai prochain. C'est l'heure de la distribution des tâches. Il y a en pour tout le monde et pour tous les goûts. Je compte, comme tous les ans, sur votre mobilisation autour de ce bel objectif annuel unique.

Tous conscients, tous responsables, tous unis !

Polo.

Nouvelles dispositions applicables au train jaune **de nuit**

Avant de partir de chez vous, **vérifiez systématiquement que vous êtes conformes sur ces trois critères.**

- vous devez disposer d'une **lampe rouge à l'arrière** **et** une **lampe blanche à l'avant**, les deux lampes de la puissance la plus forte possible (au minimum 3 LEDs), **avec piles en bon état**. Si vous avez un doute ou besoin d'un conseil n'hésitez pas, nous sommes là pour vous renseigner. Il existe des kits répondant à ces critères pour moins de 30€ chez xxcycle (mais rien ne vous empêche d'opter pour plus performant et plus cher).

- vous devez vous vêtir d'un **gilet réglementaire jaune fluo**, ainsi qu'optionnellement (mais très recommandé pour ne pas dire encore plus efficaces que le gilet) des tours de cheville réfléchissants.

- tout participant doit se faire **connaître à l'avance**, la veille au soir au plus tard, par SMS ou téléphone. Utile pour ne pas dire nécessaire que votre numéro de portable soit connu et que vous le preniez avec vous. **Le train jaune ne se mettra en marche que lorsque tous les participants présumés seront arrivés aux différents points de rendez-vous**. Pensez donc à annuler en envoyant un petit SMS juste avant le départ si finalement vous avez changé d'avis.

Pour rappel, il n'est d'aucune obligation de rejoindre le départ de la rando avec le train jaune. Vous êtes libres de choisir, conscients et responsables des risques inhérents à la circulation automobile, tout particulièrement de nuit.

Pour des départs de jour, ces dispositions ne sont pas applicables.

Compte rendu de la réunion du 09/03/2012

- **JOURNAL CCV** : Nouveau sur le journal, vous trouverez désormais les horaires de départ du « train jaune » avec le programme des sorties.
- **WEEK-END DE L'ASCENSION** : 52 participants dont 19 sur le vélo.
- **Rando du CCV** : préparation du dossier (administratif et sportif)
- **TENUES** : voir avec S.Meric pour réduire le stock et passer commande pour les nouveaux arrivants.
- **REVUES** : pensez à amener vos anciennes revues lors de réunions pour en faire profiter les CCViens plutôt que de les jeter.
- **SPONSORING** : remise du cheque par A.Douelle (100 euros)
- **La « PYRENEENNE »** le 1 juillet 2012 a été retenue pour la cyclosportive du club
Pour les intéressés, se rapprocher du Président lors de la prochaine réunion
Dernier délais pour des raisons d'intendance.
(C'est le lendemain de l'Ariégeoise)

Pot de l'amitié offert par **Polo**.

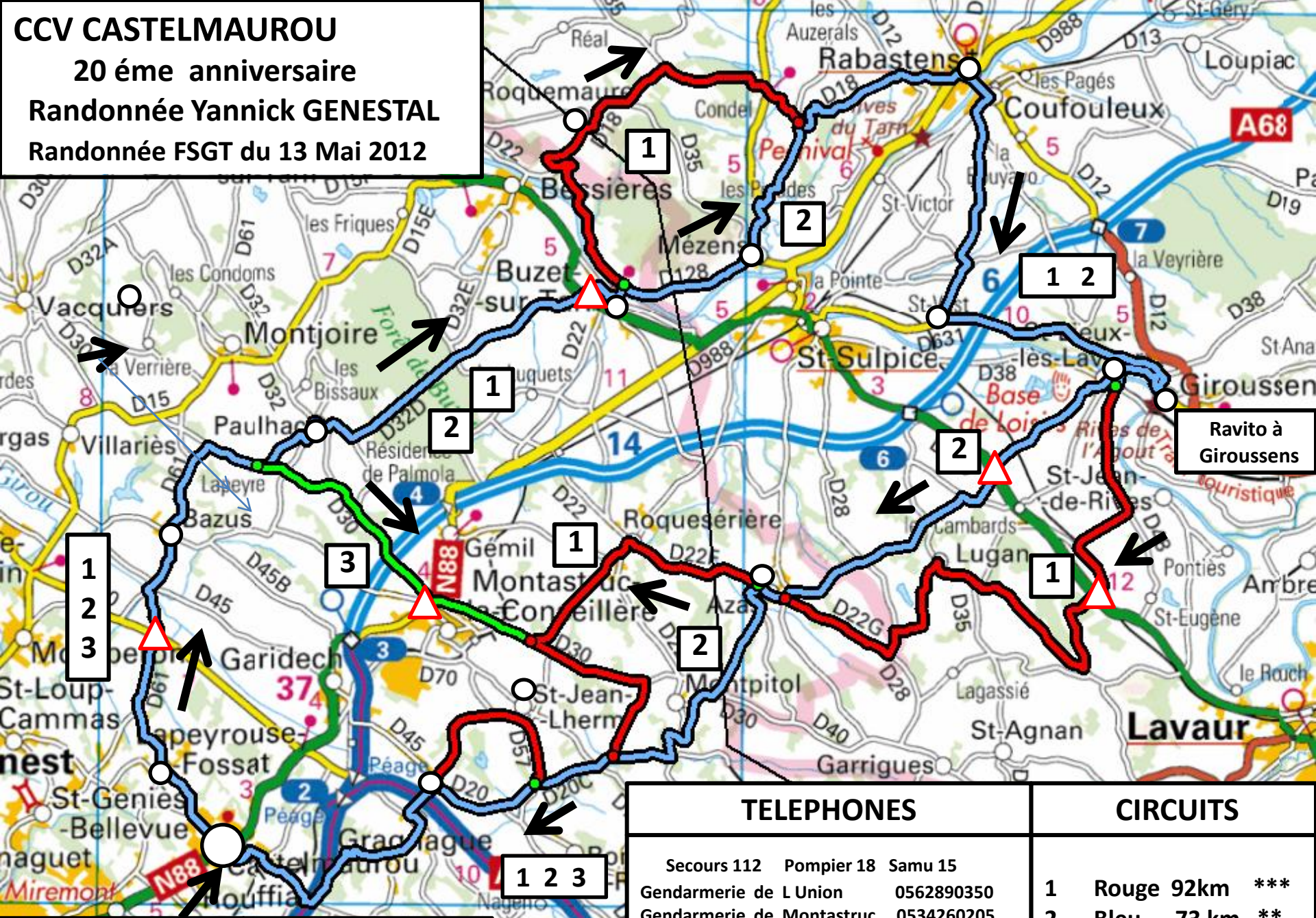
AVRIL/MAI 2012

DATE		DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	LIEU DE DÉPART	HORAIRES DU TRAIN JAUNE
Dimanche	1	T.O.A.C Randonnée des Rameaux	au T.O.A.C.	Castelmaurou à 7H10 (17Kms)
Samedi	7	Circuit VO n° 9 (69 km) ou Circuit VA n° 26 (76 km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
Dimanche	8	Circuit VO n° 9 (69 km) ou Circuit VA n° 26 (76 km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
Vendredi	13	Réunion Club CC		
Samedi	14	Circuit VO n° 31 (81 km) ou Circuit VA n° 33 (81 km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
		Trèfle PIBRACAIS	A Pibrac	
Dimanche	15	Cyclo St JORY	A St Jory à 8H00	Castelmaurou à 6h55, passage par St Loup Cammas à 7h10, puis Gratentour, Bruguières
Samedi	21	Circuit VO n° 29 (78 km) ou Circuit VA n° 28 (78 km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
Dimanche	22	Cyclo FONBEAUZARD	A Fonbeuzard à 8H00	Castelmaurou à 7h15, il desservira St Loup Cammas à 7h30 et le rond-point en bas de la pente de Pechbonnieu à 7h35
Samedi	28	Circuit VO n° 35 (82 km) ou Circuit VA n° 40 (84 km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
		Sortie Interne avec LA BOUCLE OCCITANE (2 circuits: 115 ou 145 km non fléchés)		
Dimanche	29	Cyclo BESSIERES	RONDE CASTRAISE	
Samedi	30	Circuit VO n° 27 (77 km) ou Circuit VA n° 22 (73 km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	

Inter-club F.S.G.T.	Inter-club autre Fédération
Sortie interne C.C.V.	Epreuve F.S.G.T.
Réunions mensuelles du CCV - 21 h Salle de réunion du 3ème âge.	

DATE		DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	LIEU DE DÉPART	HORAIRES DU TRAIN JAUNE
Mardi	1	Cyclo A.S.A.T	Dépot Tisseo Boulevard d'Atlanta	7h30 de Castelmaurou
Vendredi	4	Réunion Club CCV		
Samedi	5	Circuit VO n° 55 (92km) ou Circuit VA n° 22 (73km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
Dimanche	6	Cyclo FONSORBES	A Fonsorbes à 8H00	
Mardi	8	Cyclo BRUGUIERES	A Bruguières à 8H00	Castelmaurou à 7h15 pour un passage en gare de St loup Cammas à 7h30
Samedi	12	Circuit VO n° 39 (82km) ou Circuit VA n° 52 (87km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
Dimanche	13	Cyclo de CASTELMAUROU		
Jeudi	17	Sortie Annuelle sur la COSTA BRAVA (Départ 8H00 de Castelmaurou)		
Vendredi	18	Sortie Annuelle sur la COSTA BRAVA		
Samedi	19	Sortie Annuelle sur la COSTA BRAVA		
		Circuit VO n° 31 (80km) ou Circuit VA n° 33 (79km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
Dimanche	20	Sortie Annuelle sur la COSTA BRAVA (Retour)		
		Cyclo du LHERM	Au Lherm à 8H00	St Genies Bellevue à 6h15, L'Union (rond point en bas des virages) à 6h20.
Jeudi	24	Rando des retraités (organisée par Fonbeuzard)	A Fonbeuzard	
Samedi	26	Circuit VO n° 37 (82km) ou Circuit VA n° 22 (73km)	Place de la Mairie de Castelmaurou	
Dimanche	27	Cyclo LARRA	A Larra à 8H00	
Lundi	28	Circuit libre		

CCV CASTELMAUROU
 20^{ème} anniversaire
 Randonnée Yannick GENESTAL
 Randonnée FSGT du 13 Mai 2012



Ravito à Giroussens

TELEPHONES

Secours 112	Pompier 18	Samu 15
Gendarmerie de L Union	0562890350	
Gendarmerie de Montastruc	0534260205	
Gendarmerie de Rabastens	0563336815	
Gendarmerie de ST Sulpice	0563411155	
Dénatannage mécanique	0648890547	

CIRCUITS

1	Rouge	92km	***
2	Bleu	73 km	**
3	Vert	35 km	*

CASTELMAUROU
 Départ Arrivée

CROISEMENTS DANGEREUX

1 2 3

L'interview du CCV de mars 2012 : Jean-Marc Lartigue



Ariègeois 2010, à l'aise en fumant le cigare...

Jean-Marc, tu nous parles un peu de toi ?

Je suis Toulousain « pure souche », du quartier des Minimes. Mon premier sport a été le tennis, j'étais licencié au club de Lespinasse. J'y ai joué jusqu'à 25 ans, en compétition régionale. Aujourd'hui, je pratique le vélo de route principalement, et je parcours entre 11 000 et 13 000 km par an sur un Orbéa Orca.

Tes premiers tours de roue ?

Dans les années 90 le VTT est arrivé en France et j'ai tout de suite accroché. Les conséquences d'une forte chute à VTT ont fait que je ne pouvais plus jouer au tennis alors j'ai priorisé le vélo. VTT d'abord puis naturellement je suis venu au vélo de route et au cyclo-cross. En 2003, j'ai fait la connaissance d'Antoine, il m'a recommandé le CCV comme étant un bon club (la preuve il y était ;-)). J'y ai pris ma première licence FSGT et sur les conseils de Yannick Genestal, j'ai débuté les courses. J'en ai fait une vingtaine dans la région, à peu près 6 sur route et une quinzaine en cyclo-cross. En 2005, je suis champion de France National par équipe de cyclo-cross. L'épreuve finale se déroulait au Mas d'Azil, en janvier, sous la neige ! Souvenir fabuleux.

Ton meilleur souvenir à vélo ?

Cela se passe en 2006, c'est une course à Grenade sur Garonne. Je lâche un groupe et je reviens sur un échappé. A ce moment là j'ai les jambes, je décide de jouer la gagne et je finis seul sur 10 km. C'est ma première victoire individuelle sur route, souvenirs fabuleux, plein d'émotions, avec la coupe et le bouquet de fleurs !



Rallye-raid 2009 en Tunisie.

Ta plus grosse galère ?

Une sortie vélo en Bretagne. Il est 20H00, je fais une sortie VTT en forêt, seul. J'ai récemment monté sur mon vélo une nouvelle fourche, suspendue, pour attaquer un peu plus en descente. Justement, j'attaque une descente et là je perds le contrôle, je percute un arbre de face et je ressens une douleur insupportable à la nuque...Obligé de rentrer seul, à la nuit tombante, avec cette douleur sur les chemins caillouteux. La suite c'est médecin, hôpital en urgence, scanner qui détecte une triple fracture de la première cervicale. Je suis rapatrié à Toulouse et j'évite l'opération de justesse. J'aurai quand même une minerve pendant 3 mois puis 5 mois de rééducation.

Le tennis était terminé pour moi. Qu'à cela ne tienne, je ne ferai plus que du vélo ! Et j'achète un nouveau VVT, tout suspendu cette fois !

Quels sont tes projets vélo 2011 ?

Cette année j'ai 2 objectifs c'est le Roc d'Azur en vtt et la Pyrénéenne.

J'ai également un souhait pour 2012 ; que Grégory se rétablisse au mieux et qu'il nous rejoigne. Je lui souhaite le meilleur.

Ton plat préféré?

J'ai des super souvenirs culinaires en Bretagne, dans le Morbihan. A l'approche de l'hiver, un pot au feu suivi d'un far aux pruneaux, plats préparés par ma grand-mère maternelle ...

Et pour conclure, une anecdote pour nos amis CCViens.

J'en ai plein...Mais une qui me fait encore rire s'est passée à la Montagne Noire en début d'année. On attaque côté Fontbruno mais on est rapidement bloqués par la neige. Contraints de faire demi-tour, on rejoint le camping-car de Polo. François avait préparé un thermos de thé ; il m'en propose et je lui réponds « non merci, je ne suis pas thé ». Mes compagnons d'infortune explosent de rire.... Ils avaient compris « je suis pâté » !!! Des potes, un col, un peu de neige, un thermos, c'est la fête !

Merci Jean-Marc. Vive le vélo !

VIVE LE VELO !ALORS TOUS EN SELLE

AU CŒUR DE LA MONTAGNE NOIRE

Le 29 AVRIL/ LA RONDE CASTRAISE

Venez nombreux quelques CCVIENS sont déjà inscrits

VSC 29 Avril 2012

12ème Ronde Castraise



127Km : 2118m de dénivelé
97Km : 1585m de dénivelé
57Km : 900m de dénivelé



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
TARN



DOSSIER ASSURANCES ET ACCIDENTS

1. Les Assurances

L'actualité impose de refaire le point sur les assurances et vous donner ou redonner quelques repères qui devraient permettre de répondre aux questions : « suis-je bien assuré ? » et « pourquoi suis-je assuré ? ». On croit bien souvent, et parfois à juste titre être bien assuré, et de manière multiple. Il s'avère aussi que dans bien des situations, on découvre un peu tard ne pas ou être mal couvert quand survient l'accident. Ce dossier doit vous guider. N'hésitez pas poser des questions complémentaires ou demander des clarifications si nécessaire !

- **Responsabilité civile** : c'est l'assurance de « base ». Elle vous couvre contre les dommages que vous pouvez créer à autrui. En général elle fait partie de votre contrat « multi-risques » lié à votre habitation. Mais retenez qu'à défaut, **la licence FSGT inclut une assurance de type responsabilité civile**. S'il est établi que vous êtes responsable de l'accident, cette assurance permettra donc d'indemniser la ou les victimes pour les dommages que vous avez causés.
- **Individuelle accident** : c'est l'assurance qui permet de couvrir vos propres dommages (en principe exclusivement corporels) y compris en l'absence de tiers, c'est-à-dire si vous êtes seul ou s'il n'y a pas de responsable de l'accident ou encore si c'est vous qui en êtes responsable. L'assurance offerte avec **la licence FSGT** est de ce type, à cela près qu'elle n'offre qu'une **prise en charge très limitée** des dépassements d'honoraires médicaux et une indemnité en cas d'invalidité permanente supérieure à 50% (la garantie complémentaire SPORTMUT offre des garanties supérieures mais reste de niveau insatisfaisant). **Les bonnes assurances individuelles, souvent pour pas très cher (environ 50 à 100€/an), couvrent tous les sports** ainsi que tous les risques du quotidien pour toute la famille (jardinage, bricolage, etc...) et permettent en cas d'invalidité temporaire ou permanente d'organiser votre quotidien (complément aux pertes de revenus, auxiliaire de vie, soutien scolaire pour les enfants, aide aux déplacements, etc...).
- **Assurance matérielle** : c'est l'assurance en complément des deux autres qui couvre les dégâts matériels, à votre vélo, en cas de vol, accident, dégradation... Souvent de **montant relativement élevé, et de garanties très variables** (vol, vandalisme) en plus des dommages liés à un accident, l'indemnisation se fera, en général, sur la base de la valeur vénale et, plus rarement et pour beaucoup plus cher, sur la valeur de remplacement ou même la valeur à neuf.
- **Assistance rapatriement** : si l'accident survient à l'occasion d'un déplacement en France ou même à l'étranger (vérifier précisément la territorialité de votre contrat), elle permet d'assurer votre rapatriement au domicile (si vous êtes transportables mais pas en état de conduire par exemple) ; permet à vos proches de venir à votre chevet si vous êtes hospitalisé... Retenez qu'en plus de votre propre assistance (souvent intégrée à votre contrat « multi-risques » habitation ou automobile), **la licence FSGT intègre aussi une assistance correcte**.

.....

Pour être plus concrets et vous aider dans le choix de la ou les formules qui vous correspondent, voilà plusieurs situations et leurs conséquences du point de vue de l'assurance :

- **je suis responsable de l'accident ou je tombe seul** : mon assurance responsabilité civile ne me sert à rien. Si je dispose d'une assurance individuelle accident, celle-ci va couvrir, en complément de la sécu et de la mutuelle mes dommages corporels. Les dommages matériels ne seront pris en charge que si je dispose d'une assurance matérielle. Si je ne dispose que de l'assurance liée à licence FSGT, je suis très mal couvert.
- **je ne suis pas responsable de l'accident et le responsable est identifié et bien assuré (automobile, vélo, chien...)** : c'est l'assurance responsabilité civile du responsable de l'accident qui va vous indemniser pour les dommages corporels et matériels. Si je dispose d'une individuelle accident, celle-ci va jouer plus facilement et plus rapidement, et l'assureur va se charger pour votre compte de se faire rembourser les dommages par la partie adverse.
- **Je ne suis pas responsable mais l'auteur des faits a pris la fuite ou n'était pas assuré** (cela couvre aussi le cas où celui-ci conduisait en état d'ivresse) : si je dispose d'une assurance individuelle accident, celle-ci va jouer comme si je m'étais blessé seul ou que j'étais responsable de l'accident. En revanche si vous n'en disposez pas, il existe un fond de garantie inter-assurances, visant à couvrir cette situation, mais les démarches sont longues et fastidieuses avant d'être valablement indemnisé.
- **J'ai un accident loin de chez moi, en week-end ou en vacances** : je fais jouer mon assistance pour organiser mon rapatriement, faire venir un proche à mon chevet. Attention cela suppose de les prévenir au plus tôt par téléphone et impérativement avant d'engager une quelconque dépense (pour l'assistance de la FSGT, le numéro de téléphone se trouve au dos de votre licence). Si vous en avez une autre que celle de la licence FSGT, n'hésitez pas à comparer les prestations et faire jouer la plus avantageuse.

En résumé : la responsabilité civile est une assurance obligatoire qui vous couvre pour les dommages causés aux autres. L'individuelle accident, d'un coût raisonnable, est très fortement conseillée, en complément de l'assurance FSGT, pour couvrir les situations où vous vous blessez seuls, mais aussi lorsque le responsable est connu afin d'accélérer et améliorer votre indemnisation. L'assurance matérielle, reste en général assez coûteuse, pour des garanties limitées (basées sur la valeur vénale de votre vélo), celle-ci est à envisager pour du matériel très cher, neuf. Enfin l'assistance assure la prise en charge du rapatriement pour les situations où vous êtes loin de chez vous.

Avant de refermer ce chapitre, reposez vous la question : « et moi suis-je bien assuré » et ne tardez pas à prendre les bonnes décisions.

2. Les accidents

Un accident « grave » survient : « que dois je faire » (moi ou mes compagnons de route) :

- Si l'accident a eu en groupe, rapidement le groupe doit mettre en sécurité la zone et se met en sécurité pour éviter le sur-accident, en balisant, et en faisant ralentir les véhicules arrivant sur les lieux, surtout si le blessé est encore sur la chaussée. Ne pas prendre de risque supplémentaire inconsidéré. Ne pas céder à la panique. Ne pas toucher, ni déplacer le blessé si vous n'êtes ni médecin, ni secouriste. Ne pas enlever le casque. Couvrir le blessé. Lui parler calmement pour déterminer son niveau de conscience, évaluer ses blessures et pour le rassurer.
- **J'appelle les secours** (15, 18 ou 112) en donnant les indications les plus précises sur le lieu, le nombre des victimes, la nature des lésions si connues. La précision sera déterminante pour l'efficacité et la rapidité d'intervention des secours. « fracture ouverte », « perte de connaissance », « hémorragie » sont des mots clés fondamentaux à connaître et utiliser.
- **La gendarmerie devrait obligatoirement intervenir** et arriver en même temps (ou avant) les secours. Mais il peut ne pas être inutile de les contacter directement là encore pour accélérer leur intervention.
- **Je préviens la famille du blessé, et à défaut (si je n'ai pas les coordonnées de la famille) un membre du bureau du CCV en lui demandant de s'en charger.**

Après l'accident (moi ou mes proches) :

- Loin de chez moi, je téléphone à mon assistance (celle de la licence FSGT -**numéro au dos de la licence**- ou une autre si plus avantageuse) impérativement avant d'organiser mon rapatriement ou faire venir mes proches à mon chevet (si je souhaite que cela soit pris en charge).
- Même si l'accident n'a pas eu lieu dans le cadre des activités du CCV, **je préviens ou fais prévenir un membre du bureau** qui va m'aider dans les démarches, en particulier pour faire la déclaration d'accident auprès de la MDS, assurance individuelle souscrite avec la licence FSGT. Attention, la déclaration doit être faite dans les 5 jours ouvrés. L'imprimé de déclaration est disponible en ligne sur le site du CCV. La déclaration doit être accompagnée d'un certificat médical initial décrivant les lésions, mais celui-ci peut être envoyé ultérieurement si pas encore disponible. Cette déclaration doit être signée par un membre du bureau.
- Si je dispose d'une autre assurance individuelle accident, je fais aussi de mon côté une déclaration. Notez que les garanties se cumulent, ce qui signifie que ce qui n'est pas pris en charge par l'assurance FSGT pourra être complété par votre propre assurance individuelle et vice versa. Attention certaines assurances réduisent le délai de déclaration à 2 jours ouvrés.
- Si je dispose d'une assurance matérielle (ou si je ne suis pas responsable de l'accident mais que je ne sais pas si le tiers responsable est correctement assuré), je fais là encore la déclaration appropriée dans les délais. Je conserve mon vélo, ses accessoires et les vêtements dans l'état, sans procéder à la réparation, tant que l'assurance ne vous en a pas donné l'autorisation. Je fais des photos des dommages que je peux joindre à la description la plus précise possible des

dégâts. Ne pas oublier que les vêtements sont parfois pris en charge de manière plus ou moins forfaitaire. Vos factures d'achat, vélo, roues, accessoires et vêtements vous seront demandées. A conserver donc soigneusement. Une expertise pourra être requise, à la demande de l'assureur. Il faudra potentiellement déposer votre vélo chez un réparateur. Pour accélérer le processus, ne pas hésiter à demandeur un devis des réparations que vous joindrez à la déclaration (ou ultérieurement).

- A noter qu'il est préférable d'envoyer ses déclarations par courrier recommandé avec accusé de réception afin d'éviter toute contestation ultérieure sur le respect de délai de déclaration.
- En cas d'accident corporel, il est utile de vous procurer le rapport de gendarmerie (ou au minimum d'y faire référence) dans vos dossiers de déclaration. Cela évite toute contestation ultérieure là encore sur le jour, lieu et responsabilités de l'accident. Ne pas hésiter à aller spontanément déclarer, témoigner et potentiellement porter plainte en particulier si la responsabilité d'un tiers est engagée.
- Pour me faire rembourser, je garde tous les justificatifs de mes dépenses, y compris les relevés de la CPAM et de ma mutuelle. Je les envoie au fur et à mesure ou globalement à la fin du sinistre (en gardant une copie de mes courriers et des justificatifs). Attention certains assureurs ne vous rembourseront que s'ils vous ont donné explicitement autorisation d'engager les dépenses (sur la base de devis). Les assistances paient en général directement les organismes mandatées (vous n'avez pas en principe à faire l'avance des frais).
- La détermination des coefficients d'invalidité provisoire et/ou permanent va faire l'objet d'une ou plusieurs expertises par votre assureur ; l'indemnité à laquelle vous aurez droit, sera fonction de ce(s) coefficient(s). De même, l'expertise va déterminer le « pecum doloris » auquel vous avez droit, il s'agit d'une indemnité forfaitaire pour le préjudice subi, en fonction de la nature des blessures corporelles, du temps de guérison, etc... Ce montant est négociable, ne pas hésiter à le contester. Je peux aussi contester les résultats des expertises et demander l'intervention d'un expert indépendant... Tout cela est assez long et fastidieux mais peut s'avérer nécessaire. Garder à l'esprit que les assureurs cherchent en général à vous indemniser le moins possible...
- *A noter aussi qu'il peut être utile de faire intervenir un négociateur expert d'assurance. Il va vous aider dans les formalités et va faire jouer vos droits. Attention à signer un contrat précis avec cet intervenant, qui indique très clairement le montant de ses honoraires fixes et variables (souvent un pourcentage des indemnités qu'il va obtenir pour votre compte).*

***En espérant vous avoir éclairé compte tenu de mes connaissances et mon expérience sur ce sujet...
Je ne saurai que trop vous conseiller de garder ce dossier à portée de main et vous y reporter en cas de besoin.***

Polo